****

**GUIDE DE LA CONCERTATION**

**LOCALE EN OUTRE-MER**

*Le 9 septembre 2022 le Président de la République annonçait le lancement d’une concertation nationale pour construire un pacte et une loi d’orientation et d’avenir agricoles. Pacte et loi s’inscrivent dans l’objectif stratégique de renforcement et de reconquête de la souveraineté alimentaire française. Celle-ci repose par ailleurs sur d’autres politiques fondamentales qui demeurent prioritaires telles que celles axées sur la juste rémunération, l’accès à la ressource en eau ou la résilience aux aléas climatiques, sanitaires et économiques.*

*La souveraineté alimentaire française se fonde sur l’activité des femmes et des hommes qui font la production agricole, dans sa diversité. Pacte et loi d’orientation et d’avenir ont ainsi pour ambition d’assurer le renouvellement des générations, et de mobiliser ce renouvellement pour accélérer l’adaptation face au changement climatique et la transition agro-écologique*.

*Trois thèmes prioritaires :*

* *L’orientation et la formation ;*
* *L’installation et transmission des exploitations ;*
* *L’adaptation et la transition face au changement climatique.*

*Sur la base de travaux préparatoires, le processus de concertation a été lancé le 7 décembre 2022 par le ministre de l’Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, en lien étroit avec les Régions, il comprendra plusieurs modalités :*

* *Une concertation nationale, pilotée par le ministère de l’Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, en étroite association avec Régions de France ;*
* *Des concertations régionales en hexagone, co-pilotées par l’État et les Régions et mises en œuvre par les Chambres régionales d’agriculture ;*
* *Des concertations dans les départements et régions d’outre-mer, assurées par les services de l’État en lien avec les Chambres d’agriculture et les collectivités locales ;*
* *Des consultations du public et des jeunes, au niveau national et territorial, via les établissements d’enseignement agricole.*

****Les objectifs de la concertation régionale**

Dans le cadre fixé et présenté lors de la réunion du 7 décembre, chaque région est invitée à contribuer aux débats en valorisant des travaux déjà réalisés et, autour des tendances fortes décrites dans une note de problématique nationale, à organiser une concertation, **pour à partir des tendances d’évolution observées au niveau régional, proposer des objectifs à retenir et identifier des leviers d’action à mobiliser**. Ces éléments viendront enrichir les travaux menés au niveau national afin de dégager des propositions d’évolutions législatives et des mesures d’orientation de politiques publiques et privées pour construire le pacte et la loi.

La note de problématique nationale vise à identifier les facteurs clés d’évolution au niveau national d’ici 2040, en mesurer les impacts et décrire les ruptures et opportunités. Cette note aborde quatre enjeux auxquels l’agriculture doit faire face et qui justifient une transition :

* L'enjeu de l’évolution démographique et sociale des actifs ;
* L’enjeu de la transition climatique ;
* L'enjeu de l’évolution des moyens de production (foncier, système, eau, intrants...) pour répondre aux besoins des entreprises agricoles ;
* L’enjeu de la prise en compte l’évolution de la demande alimentaire pour ajuster l’offre de productions aux besoins de la souveraineté alimentaire.

Un document de synthèse de la situation de l’agriculture régionale sera proposé en amont des débats : celui-ci reprendra les travaux prospectifs et études déjà réalisées en région et permettra l’approfondissement d’enjeux territoriaux.

Les débats régionaux devront prendre en compte les quatre enjeux identifiés ainsi que le contexte de l’agriculture régionale d’ici 2040. Ils se poursuivront sur trois thématiques, miroirs des groupes nationaux et tiendront compte des enjeux identifiés :

* Orientation et formation (périmètre du groupe de travail national n°1) ;
* Installation et transmission (périmètre du groupe de travail national n°2) ;
* Adaptation et transition face au changement climatique (périmètre du groupe de travail national n°3).

Les groupes de travail régionaux devront identifier des propositions pour chacune des thématiques en identifiant cinq propositions prioritaires.

Les propositions pourront concerner des mesures nationales à adapter éventuellement au plan régional et des mesures spécifiquement locales.

Ces débats se conduiront sur la base du présent document.

Un cadre harmonisé est également proposé afin de synthétiser par thème et par suites à donner les différentes contributions régionales.

Ce guide, qui constitue un cahier des charges, identifie notamment les enjeux, les questions et problématiques clés, les acteurs à mobiliser, les objectifs à atteindre et le format de la synthèse à produire par chaque région.

**

**La constitution du kit de concertation régionale**

Pour accompagner la concertation régionale chaque Direction de l’Alimentation, de l’Agriculture et de la Forêt (DAAF)disposera des éléments suivants :

La **note de problématique** **nationale** quiprésente les quatre grandes tendances qui impacteront notre souveraineté nationale à horizon de 20 à 25 ans. Elle met en avant les éléments certains ou quasi certains qui font consensus et qui impliquent des transformations de l'agriculture, des modèles d'exploitation et les métiers. Les solutions à ces évolutions ne seront pas évoquées. Les quatre tendances lourdes sont :

* Évolution démographique, de l'organisation du travail et des attentes des futurs agriculteurs ;
* Évolution du climat et évolutions pédoclimatiques et hydrologiques à échelle de la France et de ses territoires ;
* Évolution des moyens de production disponibles, accessibles ou autorisés (produits phytosanitaires, fertilisants, énergie, foncier) ;
* Évolution de la demande et des systèmes alimentaires européen et français.

**23** **fiches repères nationales** (liste des fiches repères infra). Sur un recto-verso, elles présentent un point factuel de situation sur différents sujets clés qui seront nécessairement abordés lors de la concertation : démographie, foncier, installation, formation, compétences, mode d'organisation des entreprises agricoles, emploi...etc.

Le présent document cadrant la conduite de la concertation intitulé «**Guide de la concertation locale en outre-mer**» reprenant les principes, méthodes et un jeu de questions proposées.

Un **cadre harmonisé** **pour la synthèse des contributions régionales**. Ce cadre sera présenté lors des réunions de lancement des concertations régionales.

En outre, il sera produit par les services des DAAF, en lien avec les services des collectivités locales et de l’ODEADOM, **un document de synthèse de la situation de l’agriculture régionale** reprenant notamment les éléments du diagnostic régional conduit dans le cadre de la construction régionale du plan stratégique national (PSN) relevant de la PAC, ainsi que les données issues du recensement agricole, et déclinant autant que faire se peut les fiches repères nationales et la note de problématique nationale.

****La conduite de la concertation régionale**

1. **Pilotage de la concertation**

Un comité de pilotage réunissant le Préfet ou son représentant, le Président de la collectivité en charge, le cas échéant, de la gestion du Feader ou son représentant, le Président de la Chambre d’agriculture ou son représentant, assurera le suivi de la mise en place et du déroulement de la concertation régionale.

Le comité de pilotage sera chargé de valider la liste des participants invités ainsi que les modalités de la concertation dans le respect du cadre national arrêté, et fixera en particulier le calendrier des réunions et l’ordre du jour de chacune des réunions.

1. **Participants invités**

La liste des participants sera élaborée par la DAAF, en lien avec les collectivités locales et la Chambre d’agriculture, sur la base de la formation plénière du Comité d’Orientation Stratégique et de Développement Agricole (COSDA). Cette liste peut être élargie ou adaptée par le comité de pilotage en fonction des caractéristiques territoriales, notamment aux acteurs de l’orientation, de la formation, de l’innovation, du champ sanitaire (organismes vétérinaires à vocation technique et organismes à vocation sanitaire) et aux parlementaires et élus locaux et nationaux.

1. **Conduite des réunions**

Il est proposé d’organiser *a minima* :

* Une réunion plénière de lancement pour partager sur les enjeux de l’agriculture régionale à l’horizon 2040 en s’appuyant sur le kit de concertation et en repartant des éléments de diagnostics existants, spécifiques à la région.
* Des ateliers thématiques qui viseront à identifier les objectifs stratégiques à retenir et les leviers à mobiliser pour les atteindre ; ils seront le miroir des trois groupes de travail nationaux (en pratique, ils pourront très bien être organisés concomitamment).
* Une réunion plénière pour présenter les éléments de synthèse et les propositions à adresser au niveau national.

Les réunions seront conduites par le Préfet ou son représentant en concertation étroite avec le Président de la collectivité en charge, le cas échéant, de la gestion du Feader et le Président de la Chambre d’agriculture.

Les modérateurs des ateliers thématiques seront désignés par le Préfet ou son représentant en concertation avec le Président de la collectivité en charge, le cas échéant, de la gestion du Feader et le Président de la Chambre d’agriculture.

1. **Secrétariat de la concertation régionale**

Il sera assuré par la DAAF qui mobilisera une équipe projet identifiée dédiée au suivi de la mise en œuvre de la concertation. Il consistera à :

* planifier les réunions ;
* envoyer les invitations ;
* réserver les salles ;
* produire les documents supports ;
* rédiger les comptes rendus et synthèse ;
* mettre à disposition aux acteurs de la concertation les documents nécessaires au bon déroulé de la concertation.

Une adresse mail générique sera créée dans chaque région afin de rendre possible des contributions en amont des réunions régionales de lancement et des groupes de travail régionaux.

1. **Communication**

La communication sur la conduite de la concertation régionale doit être discutée et validée en comité de pilotage régional et être articulée avec la charte graphique nationale qui sera fournie par le ministère de l’Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire.

****Un cadre harmonisé pour le suivi et la synthèse des travaux en régions**

Afin d’assurer au mieux le suivi de la concertation régionale, chaque DAAF sera tenue de renseigner au fil de l’eau un tableau partagé qui devra notamment préciser :

* dates et lieu des différentes réunions (comité de pilotage, plénières, groupes de travail, …) ;
* présidence des différents groupes ;
* composition de la plénière et des participants aux groupes ;
* dates de remontée des contributions.

Ce tableau sera accessible à tous les membres du comité de pilotage national de la concertation régionale.

La concertation régionale doit permettre de :

* mettre en valeur les tendances observées ;
* valoriser les démarches ou les expériences originales et réussies ;
* identifier et prioriser les objectifs stratégiques à retenir ;
* identifier et prioriser les propositions d’action et leviers actionnables au regard des besoins du territoire ;
* favoriser les démarches collectives et la mobilisation de tous, dans la diversité des acteurs.

Le cadre harmonisé de restitution des travaux en régions facilitera la prise en compte des propositions et permettra de valoriser les contributions régionales et d’alimenter, le cas échéant, les réflexions nationales.

Toutes les contributions adressées au niveau régional seront rendues publiques. La synthèse de travaux régionaux sera soumise à validation du comité de pilotage avant transmission au niveau national, et rendue publique également.

Un dossier type sera également proposé reprenant les éléments du tableau partagé et les items suivants :

* Le compte-rendu des réunions plénières,
* Les propositions des ateliers thématiques, classées selon les objectifs stratégiques retenus et les propositions d’action et leviers à mobiliser, en précisant le caractère consensuel ou divergent de chacun. Une fiche par proposition devra être rédigée au plus tard mi-mai.

****Le calendrier des différentes étapes**

**- 8 novembre** réunion Ministre avec les syndicats et Chambre d’agriculture France: annonce de la méthode envisagée

**- novembre/début décembre :** quatre débats nationaux

**- 7 décembre** lancement officiel de la concertation

**- janvier :** premières réunions des groupes nationaux (20, 25 et 26 janvier)

**- début février :** début des travaux régionaux

**- fin avril :** fin des travaux en région

**- mai :** remontée des synthèses régionales

**- fin mai :** réunions de clôture des groupes de travail nationaux

****La liste des fiches repère nationales**

Les fiches repères sont disponibles au lien suivant : <https://agriculture.gouv.fr/pacte-et-loi-dorientation-et-davenir-agricoles-les-fiches-reperes>

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Type** | **Catégorie** | **Titre de la fiche** |
| Tendances | Démographiques, sociales | Démographie agricole |
| Tendances | Démographiques , sociales | Emplois et activités, organisation du travail (sous-traitance, spécialisation, etc.), revenus, conditions de travail |
| Tendances | Démographiques , sociales | Orientations professionnelles, formations, qualifications, compétences |
| Tendances | Changement climatique | Évolution du climat et ses effets sur l'agriculture, émissions de GES du secteur et stockage carbone |
| Tendances | Changement climatique | Gestion de l’eau, disponibilité et l’eau et adaptation au changement climatique |
| Tendances | Facteurs de production | Le foncier |
| Tendances | Facteurs de production | Engrais azotés |
| Tendances | Facteurs de production | L’énergie (besoins, productions, sources) |
| Tendances | Facteurs de production | Protection sanitaire des cultures : phytosanitaires et alternatives |
| Tendances | consommations, systèmes alimentaires | Conduites et consommations alimentaires France et Union européenne |
| Tendances | consommations, systèmes alimentaires | Mode de production et commercialisation |
| Tendances | consommations, systèmes alimentaires | Les enjeux sanitaires associés à l’élevage |
| Leviers | Orientation et formation | Acteurs de la formation professionnelle |
| Leviers | Orientation et formation | Politiques et acteurs de l’orientation |
| Leviers | Orientation et formation | Panorama des diplômes et diplômés de l'enseignement (agricole et éducation nationale) dans le champ de la production agricole et de la transformation (volumétrie apprenants, insertion, origine socio-professionnelle des apprenants en formation initiale) |
| Leviers | Orientation et formation | L'offre de formation de l'enseignement agricole (rénovation régulière des diplômes de l’enseignement agricole, intégration du monde professionnel dans le cadre de la construction des référentiels, déploiement des diplômes de l’enseignement agricole par toutes les modalités d’accès afin de répondre à la variété des besoins des apprenants et du monde professionnel) et la dynamique pédagogique spécifique à l’œuvre dans l'enseignement agricole. |
| Leviers | Orientation et formation | Formation tout au long de la vie des actifs agricoles |
| Leviers | installation et transmission | Acteurs et processus de l'accompagnement de l’installation et de la transmission en France |
| Leviers | installation et transmission | Financement de l'installation et de la transmission |
| Leviers | adaptation et transition financement de l'innovation | Acteurs de l’innovation agricole en France pour l’adaptation et la transition des exploitations |
| Leviers | adaptation et transition financement de l'innovation | Financement et acteurs du financement des exploitations en France |
| Leviers | adaptation et transition financement de l'innovation | Panorama des financements de la recherche, du développement et de l’innovation pour l’adaptation et la transition de l’agriculture face au changement climatique et à l’enjeu agro-écologique |
| Leviers | adaptation et transition financement de l'innovation | Conseil agricole |